

PUBLIÉ LE 29/06/2023

Difficultés d’approvisionnement en corticoïdes (prednisone et prednisolone) : l’ANSM publie une recommandation pour les pharmaciens

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Dans un contexte de fortes difficultés d’approvisionnement en corticoïdes administrés par voie orale (prednisone et prednisolone), l’ANSM met tout en œuvre pour sécuriser au mieux la situation et garantir la couverture des besoins des patients, en lien avec les associations de patients et les professionnels de santé.

Les pharmaciens peuvent désormais, à titre exceptionnel et temporaire, délivrer directement un médicament à base de prednisone en remplacement d’un médicament à base de prednisolone (et inversement), si le médicament initialement prescrit n’est pas disponible, selon les modalités détaillées ci-après.

Les laboratoires concernés ont mis en place depuis plusieurs mois des mesures “de contingentement quantitatif ” afin de réguler les ventes directes aux officines et les ventes des grossistes-répartiteurs. Ces mesures visent à mettre en distribution une quantité limitée de corticoïdes, permettant une répartition proportionnée des stocks disponibles entre les professionnels de santé sur l’ensemble du territoire.

Nous suivons très attentivement la situation : les prévisions d’approvisionnement montrent une amélioration avec un retour au niveau exigé des stocks de sécurité, qui se maintiennent au moins les 3 prochains mois.

Recommandation pour les pharmaciens

Si aucune spécialité de prednisone (comprimé ou comprimé sécable) n’est disponible, vous pouvez délivrer de la prednisolone (comprimé effervescent ou orodispersible), et inversement. Ces deux substances actives sont équivalentes en termes de dose : 1 mg de prednisone = 1 mg de prednisolone. Ce remplacement peut s’effectuer sous réserve que le médicament dispensé permette l'administration de la posologie prescrite au patient ; il convient de tenir compte de la forme pharmaceutique des médicaments concernés.

Si vous effectuez un tel remplacement, inscrivez sur l’ordonnance le nom du médicament délivré et informez le prescripteur par tout moyen. Informez le patient de ce remplacement et conseillez-lui de voir son médecin en cas de survenue d’effet indésirable ou symptôme qu’il jugerait inhabituel.

N’oubliez pas de vérifier les intolérances éventuelles aux excipients, qui diffèrent d’une spécialité à l’autre.

En cas d'indisponibilité de toutes les spécialités de prednisone et prednisolone, nous vous invitons à contacter directement un des laboratoires concernés pour un dépannage pour un ou plusieurs patients.

Informations pour les patients

Y-a-t-il une différence entre la prednisolone et la prednisone ?

La prednisolone et la prednisone sont des corticoïdes. Elles ont le même mécanisme d'action et sont équivalentes entre elles en termes de dose (1 mg de prednisone = 1 mg de prednisolone). Votre pharmacien pourra vous délivrer de la prednisone si la prednisolone prescrite par votre médecin est indisponible, et inversement. Ces médicaments diffèrent par leur présentation :

- La prednisone se présente sous forme de comprimé ou de comprimé sécable ;
- La prednisolone se présente sous forme de comprimé orodispersible (à faire fondre dans la bouche) ou effervescent, sécable ou non (à faire fondre dans un verre d'eau).

Signalez à votre pharmacien si vous avez une intolérance à un excipient qui pourrait être présent dans un médicament remplaçant celui qui vous est habituellement prescrit.

N'arrêtez pas brutalement un traitement de corticothérapie sans l'avis d'un professionnel de santé.